



ACADEMIE DES ARTS MARTIAUX CHINOIS

SAINTE FOY LES LYON
KUNG FU – TAIJI QUAN – QI GONG
Saison 2023 – 2024

Photo

DOSSIER D'INSCRIPTION

Inscription Adulte

Inscription Enfant

Nombre d'années de pratique :

Ceinture :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Ville :

Date de naissance* :/...../.....

Lieu* :

Adresse mail : @

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Tél mère : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Tél père : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

* La date et le lieu de naissance sont indispensables pour pouvoir obtenir la licence.

COTISATION KUNG-FU*

8-15 ans : 201 €

Adultes : 321 €

Lycéens, Etudiants, Apprentis, chômeur, contrat de qualification, militaire (sur justificatif) : 250 €

COTISATION TAIJI QUAN*

Tarif : 240 €

COTISATION QI GONG*

Tarif Qi Gong seul : 150 €

Tarif Qi Gong en complément des cours de Taiji Quan ou de Kung-Fu : 60 €

COTISATION TOUTES DISCIPLINES*

Tarif : 450 € (Kung-Fu, Taiji Quan, avec ou sans Qi Gong)

REGLEMENT COTISATION

Dorénavant le règlement des cotisations* s'effectue soit :

- Sur le site en ligne **Hello Asso** :

<https://www.helloasso.com/associations/academie-des-arts-martiaux-chinois/adhesions/adhesion-2023-2024>

- **Par virement** en précisant le nom de l'adhérent :

IBAN : FR76 1027 8073 2400 0206 1230 124

BIC : CMCIFR2A

Le Club accepte la carte **PASS-SPORT** proposée par l'OMS de Sainte-Foy-lès-Lyon, la **CARTE PASS REGION**, Les coupons Sports **ANCV**.

* La cotisation comprend la licence, l'assurance et le passeport sportif



ACADEMIE DES ARTS MARTIAUX CHINOIS

SAINTE FOY LES LYON

KUNG FU – TAIJI QUAN – QI GONG

Saison 2023 – 2024

DOCUMENTS A FOURNIR

- Certificat médical, mentionnant explicitement le sport wushu pratiqué et autorise la participation aux compétitions en Kung Fu.
 - Pour les compétiteurs : un électrocardiogramme (ECG) avec interprétation des résultats
 - 2 photos d'identités
 - Justificatif des réductions (s'il y en a)
 - Autorisation parentale pour les mineurs
 - Droit à l'image
 - Règlement : sur HelloAsso ou par virement
Virement effectué le .../.../...
- Quel que soit le mode de paiement, Possibilité d'effectuer le règlement en 3 fois, en octobre, janvier et avril*

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu d'entraînement : Ecole Paul FABRE au 50 Boulevard des Provinces – 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon

Contacts enseignement :

- Taiji Quan et Kung Fu enfants : 06 35 35 41 69
- Kung Fu adultes : 06 49 45 66 80
- Qi Gong : 06 19 97 27 23

Contacts bureau :

- Président : 06 51 22 46 08
- Vice-président : 06 84 70 87 44
- Secrétaire : 06 63 11 32 34

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Kung Fu Enfants <i>Taolu armes</i> 18h30-20h00			Qi Gong <i>Tous niveaux</i> 19h00 – 20H00
Taiji Quan Style Yang traditionnel <i>85 mouvements</i> <i>Confirmés</i> 20h15 – 22h00	Kung Fu Adultes 19h-22h00	Kung Fu Adultes <i>Cours non récurrent</i> <i>fonction du planning et de</i> <i>l'avancée des élèves</i> 20h30-22h00	Entraînement libre 20h30 – 22h00



ACADEMIE DES ARTS MARTIAUX CHINOIS

SAINTE FOY LES LYON
KUNG FU – TAIJI QUAN – QI GONG

Saison 2023 – 2024

DISCIPLINES ENSEIGNEES

LE WUSHU

Le Wushu est un art martial chinois très ancien, créé par le moine indien Bodhidharma, autour de l'an 520. Bodhidharma enseigna alors une série de 18 mouvements destinés à fortifier l'esprit autant que le corps.

Le Wushu peut revêtir une forme dite « externe », le Kung Fu, qui développe l'expression de l'énergie du corps par la vitesse comme la puissance et une forme dite « interne », le Taiji Quan, qui met l'accent sur l'équilibre de l'énergie intérieure (ou Qi). L'élève dans les deux disciplines acquiert ainsi une compréhension de la mécanique du corps humain.

LE KUNG-FU

En Kung Fu, les mouvements sont exécutés avec rapidité et vigueur. Ce sport sollicite non seulement l'ensemble du corps mais aussi toute une gamme d'activités mentales : perceptions, émotions et réactions conscientes ou inconscientes aux signaux perçus par les sens. Ainsi, dans le respect de ses capacités, l'élève peut améliorer ses résultats en formant son esprit tout autant que son corps.

Ce sport développe, au fur et à mesure de la progression de l'élève, des habilités motrices parfaitement coordonnées et un excellent sens de l'orientation spatiale. L'élève prend rapidement conscience de la nécessité de se dominer et développe de la confiance en lui.

LE TAIJI QUAN

Pratiqué en Chine depuis des siècles, cet art martial s'est répandu dans le monde entier où il se pratique aussi bien dans les clubs et écoles que dans les parcs publics.

A la fois continuité et complément du Kung Fu, le Taiji Quan présente des enchaînements, dérivés de ceux du Kung Fu. Ces enchaînements sont travaillés pour améliorer la circulation de l'énergie intérieure (le Qi) autant que la souplesse des muscles et des articulations.

En effet, ces mouvements lents, associés à un travail sur la respiration, en font une source de bien-être accessible à tous les âges et toutes les conditions physiques.

L'utilisation des armes complète ce travail, aussi beau à voir que gratifiant à pratiquer, pour l'épanouissement conjoint du corps et de l'esprit.

LE QI GONG

Le Qi Gong (ou les Qi Gong) est l'un des piliers fondamentaux de la médecine traditionnelle chinoise. Qi Gong peut littéralement se traduire par QI : énergie, Gong : travail.

Il s'agit d'une méthode qui sollicite le corps et l'esprit, améliore la souplesse articulaire, renforce les muscles et tendons, fluidifie la circulation du sang, des liquides lymphatiques, des idées ...

Cette pratique se veut préventive pour la santé et le bien-être. Les méthodes de Qi Gong sont étudiées aussi bien dans le monde des arts martiaux, que dans des environnements autres comme la musique, la culture, etc.

Les pratiques en groupe sont accessibles à tous, sans distinction de niveau.



ACADEMIE DES ARTS MARTIAUX CHINOIS

SAINTE FOY LES LYON
KUNG FU – TAIJI QUAN – QI GONG

Saison 2023 – 2024

REGLEMENT INTERIEUR

🕒 Adhérents

Être à jour de sa cotisation. Joindre à la fiche individuelle d'inscription 2 photos d'identité, l'autorisation parentale pour les enfants mineurs et un certificat médical de moins de 3 mois.

🕒 Responsabilités

Les adhérents licenciés sont couverts par l'assurance souscrite au Club. En aucun cas, le Club ne peut être tenu responsable des accidents corporels se produisant dans son enceinte et sur les aires d'entraînement si la victime n'a pas respecté les normes de sécurité édictées par ce règlement intérieur.

En aucun cas, le Club ne peut être tenu responsable des vols commis dans les vestiaires, sur les terrains d'entraînement et d'une façon générale dans les lieux qui dépendent du Club.

🕒 Heures d'ouverture

Les installations sont accessibles dans le cadre des horaires d'entraînement ou des compétitions organisées par le Club. Les entraînements sont suspendus durant la période des vacances scolaires et sur information de la mairie.

🕒 Présence

L'adhésion au Club est un engagement moral vis à vis de l'entraîneur, des licenciés et du Club.

La progression technique des adhérents impose la constitution de groupe de niveau homogène tout au long de la saison. A cette fin, le Club s'est fixé les règles suivantes :

- Être présent et arriver avant le début du cours,
- Être présent et à l'heure aux compétitions auxquelles le licencié s'est inscrit,
- Prévenir l'entraîneur en cas d'absence,
- Le licencié devra se présenter à son entraîneur avant tout entraînement et compétition.

🕒 Tenue vestimentaire et comportement

Avoir un comportement de courtoisie, de respect et de tolérance vis-à-vis des autres licenciés, des riverains des lieux d'entraînements et de compétitions, des cadres dirigeants du Club sous peine de sanctions.

- **Lors des entraînements, porter une tenue adéquate définie par l'entraîneur ainsi que les protections individuelles nécessaires (à la charge de l'adhérent)**
En Kung-Fu et Taiji Quan : kimono de wushu + chaussures de wushu obligatoires
- Les accompagnants, lors des entraînements et compétitions à l'extérieur, se tiendront à l'extérieur des aires d'entraînement et adopteront un comportement sportif et respectueux des règles du sport sous peine d'expulsion.

🕒 Hygiène et sécurité

Lors des accompagnements, le transfert de responsabilité s'effectue dans les vestiaires, en début ou en fin d'entraînement ou de compétitions, en aucun cas dans la rue.

Respecter le matériel et les installations mis à disposition.

Les aires d'entraînement, les vestiaires et les abords doivent être maintenus en parfait état de propreté. Les portes verrouillées, les lumières éteintes et robinets d'eau fermés.

En cas d'accident corporel survenu dans l'enceinte sous la responsabilité du Club, informer de suite l'entraîneur et représentant du Club sur le site, qui prendra les dispositions nécessaires.

🕒 Discipline

Tout membre du Comité Directeur est habilité à procéder au contrôle de l'application du présent règlement et à régler tout litige.

Les membres du Club doivent respecter les dispositions des statuts, du présent règlement et les règles de courtoisie et de bienséances ainsi que les instructions qui leur sont données par les enseignants ; toute violation pourra donner lieu à renvoi devant le comité directeur conformément à l'article 13 des statuts et à l'application des sanctions énoncées par ce texte.

🕒 Cotisations

La cotisation annuelle est révisée chaque année et soumise à l'approbation du Comité Directeur.

Aucun remboursement ne sera effectué après inscription, sauf en cas de déménagement ou problème de santé, sur présentation d'un certificat médical.



ACADEMIE DES ARTS MARTIAUX CHINOIS

SAINTE FOY LES LYON

KUNG FU – TAIJI QUAN – QI GONG

Saison 2023 – 2024

AUTORISATION DE PUBLICATION & DROIT A L'IMAGE

*Selon les **articles 226-1 à 226-8 du Code civil**, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image. En vertu de ces dispositions, la publication ou la reproduction d'une photographie sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable, et ceci, sur différents supports (écrit, électronique, audio-visuel, numérique) et sans limitation de durée. Font exception à cette règle les photos de foule où la personne n'est pas le sujet central ou les photos prises de loin ou de dos.*

AUTORISATION POUR LES ENFANTS MINEURS

Je soussigné (e)..... (nom prénom du parent/tuteur légal), accorde à l'Académie des Arts Martiaux Chinois, la permission de publier les vidéos et/ou les photographies que vous avez prises de : (nom prénom de l'enfant) sur différents supports (écrit, électronique, audio-visuel, numérique).

Ces images seront exploitées dans le cadre de la pratique sportive de l'Académie des Arts Martiaux Chinois et accessibles à l'adresse suivante www.arts-martiaux-chinois.fr

Je prends note que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à la vie privée de la famille et, plus généralement, ne sont pas de nature à nuire ou à causer un quelconque préjudice.

Je prends note que je peux interrompre à tout moment toute publication concernant mes enfants, sur le site www.arts-martiaux-chinois.fr, sur simple demande adressée par :.....

Email à : wushu.adamc@gmail.com

Courrier postal : Académie des Arts Martiaux Chinois de Sainte-Foy-Les-Lyon 30 avenue du 11 novembre - 69110 Sainte Foy-Les-Lyon

Je m'engage à ne pas tenir responsable l'Académie des Arts Martiaux Chinois ainsi que ses représentants et toute personne agissant avec sa permission en ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

Je déclare être le parent ou le tuteur légal du mineur nommé ci-dessus, et avoir l'autorité légale de signer cette autorisation en son nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette renonciation et consens à l'utilisation des photographies ou des images mentionnées dans ce formulaire.

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et règlement intérieur et déclare adhérer à l'Académie des Arts Martiaux Chinois.

Signature et mention « lu et approuvé » manuscrite.

Le/...../.....
des Arts Martiaux Chinois

Signature de la personne

Signature de l'Académie

AUTORISATION POUR LES ADULTES

Je soussigné (e)..... (Nom, prénom de la personne), accorde à l'Académie des Arts Martiaux Chinois, la permission de publier les vidéos et/ou les photographies que vous avez prises de ma personne sur différents supports (écrit, électronique, audio-visuel, numérique).

Ces images seront exploitées dans le cadre de la pratique sportive de l'Académie des Arts Martiaux Chinois et accessible à l'adresse suivante www.arts-martiaux-chinois.fr

Je prends note que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

Je prends note que je peux interrompre à tout moment toute publication me concernant, sur le site www.arts-martiaux-chinois.fr, sur simple demande adressée par :

Email à : wushu.adamc@gmail.com

Courrier postal : Académie des Arts Martiaux Chinois de Sainte-Foy-Les-Lyon, 30 avenue du 11 novembre - 69110 Sainte-Foy-Les-Lyon



ACADEMIE DES ARTS MARTIAUX CHINOIS

SAINTE FOY LES LYON

KUNG FU – TAIJI QUAN – QI GONG

Saison 2023 – 2024

Je m'engage à ne pas tenir responsable l'Académie des Arts Martiaux Chinois ainsi que ses représentants et toute personne agissant avec sa permission en ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

Je déclare avoir 18 ans ou plus et être compétent(e) à signer ce formulaire en mon propre nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et règlement intérieur et déclare adhérer à l'Académie des Arts Martiaux Chinois.

Signature et mention « lu et approuvé » manuscrite.

**Le/...../.....
Arts Martiaux Chinois**

Signature de la personne

Signature de l'Académie des